

Les missions de l'enseignant

BO n°22 du 29 Mai 1997



Diaporama réalisé par Hélène LEGRY – PLP STMS – Académie d'AMIENS



Les missions de l'enseignant sont:

- Instruire les jeunes qui lui sont confiés
- Contribuer à leur éducation
- Les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle



Les missions du professeur et les responsabilités qu'elles impliquent s'appliquent :

- au sein du système éducatif

- dans sa classe

- au sein de l'établissement

I/ Exercer sa
responsabilité au
sein du système
éducatif



Le service public d'éducation contribue à « l'égalité des chances » (art 1 de la loi d'orientation du 10/07/1989). Cela implique que le professeur doit:

- faire acquérir des savoirs et des compétences (voir socle commun des connaissances),
- prendre en compte la diversité des élèves,
- former de futurs adultes capables d'assumer des responsabilités et de s'adapter.



Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif. Le professeur doit:

- Aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle dans lequel ils sont scolarisés. Il doit participer à la délivrance des diplômes.
- Connaître les textes essentiels concernant l'organisation du service public de l'éducation, ses évolutions et son fonctionnement.
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'innovations, de nouveaux dispositifs, de nouveaux programmes et diplômes.
- Participer aux actions conduites pour faciliter les transitions entre les différents cycles d'enseignement.



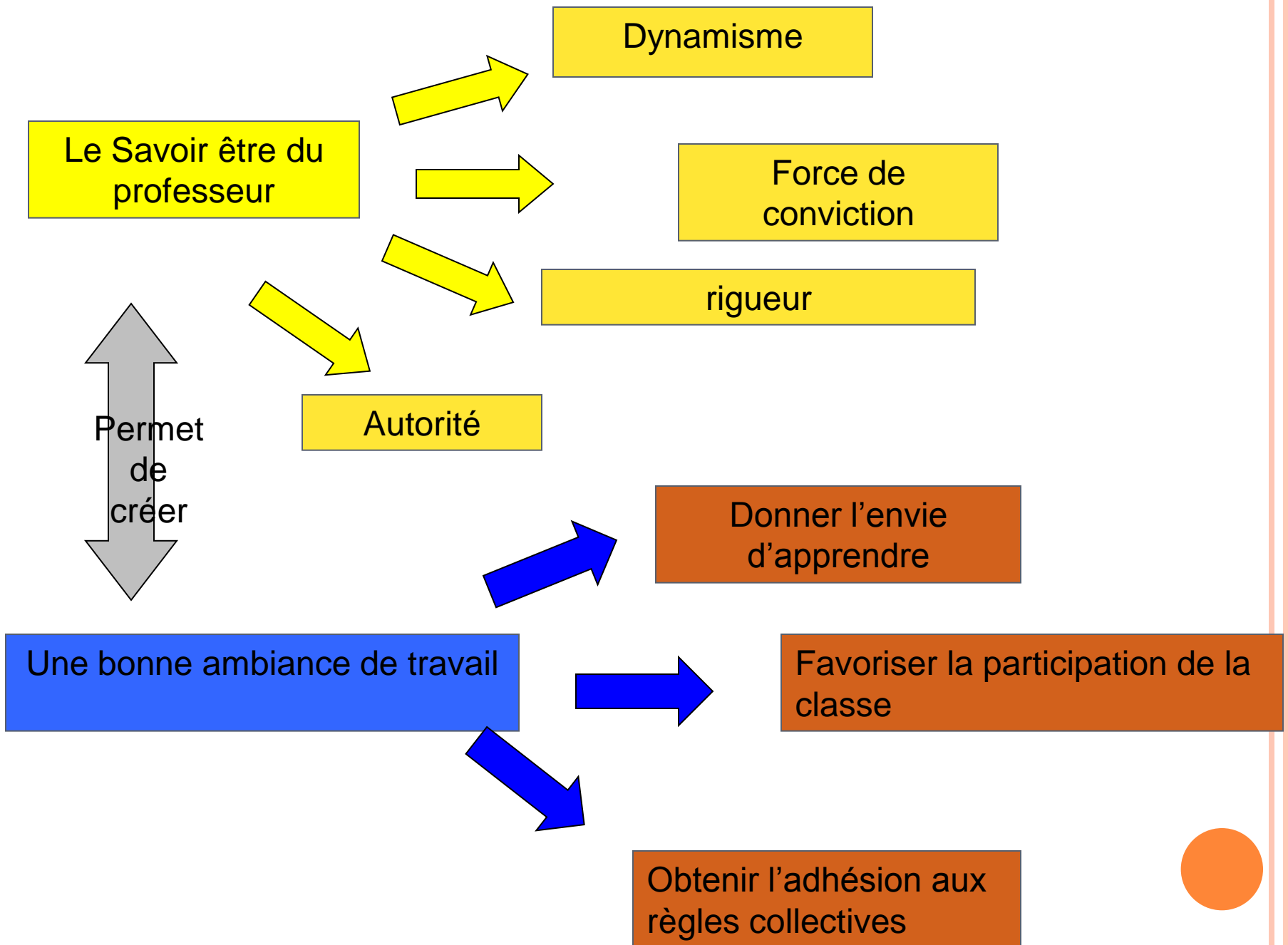
II/ Exercer sa responsabilité dans la classe



Le professeur doit:

- Connaître sa discipline (il doit disposer des connaissances et les maîtriser suffisamment pour pouvoir les transposer au niveau des élèves)
- Savoir construire des situations d'enseignement et d'apprentissage (il doit mettre en œuvre des séquences d'enseignement qui s'inscrivent de manière cohérente dans un projet annuel. Il doit évaluer ses élèves)
- Savoir conduire la classe: Le savoir-être du professeur doit permettre d'instaurer une bonne ambiance de travail, propice à la réussite des élèves.





Notons que le professeur doit être conscient que ses attitudes et son comportement constituent un exemple et une référence pour l'élève et qu'il doit en tenir compte dans sa manière de se comporter en classe.



Le professeur doit également protéger sa vie privée. Il doit être capable de préserver sa confidentialité s'il utilise les réseaux sociaux et ne pas porter atteinte à la liberté des élèves en y diffusant des informations les concernant. L'atteinte à la vie privée est passible d'amende et sanctions.



III/ EXERCER SA RESPONSABILITÉ DANS L'ÉTABLISSEMENT



Le professeur:

- Est placé sous l'autorité du chef d'établissement.
- Est membre d'équipes pédagogiques et éducatives variées. Il travaille en équipe et est capable de conduire avec d'autres, des actions et des projets. (ex: CESC...)
- Fait partie prenante du projet d'établissement qu'il contribue à élaborer et qu'il met en œuvre, tel qu'il a été arrêté par le conseil d'administration.
- Connait l'importance du règlement intérieur de l'établissement et sait en faire comprendre le sens aux élèves .
- Participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels. Au sein du conseil de classe, il prend une part active dans le processus d'orientation des élèves.
- Doit pouvoir établir un dialogue constructif avec les familles et les informer des objectifs de son enseignement, examiner avec elles les résultats, les aptitudes de leurs enfants, les difficultés constatées et les possibilités de remédiation, conseiller, aider l'élève et sa famille dans l'élaboration du projet d'orientation.

Les élèves sont au centre de la réflexion et de l'action du professeur

- il agit avec équité
- il exerce son métier en liaison avec d'autres,
au sein d'équipes variées
- il sait qu'il exerce un métier en constante
évolution



Le métier d'enseignant évolue.

L'enseignant doit:

-Se former pour :

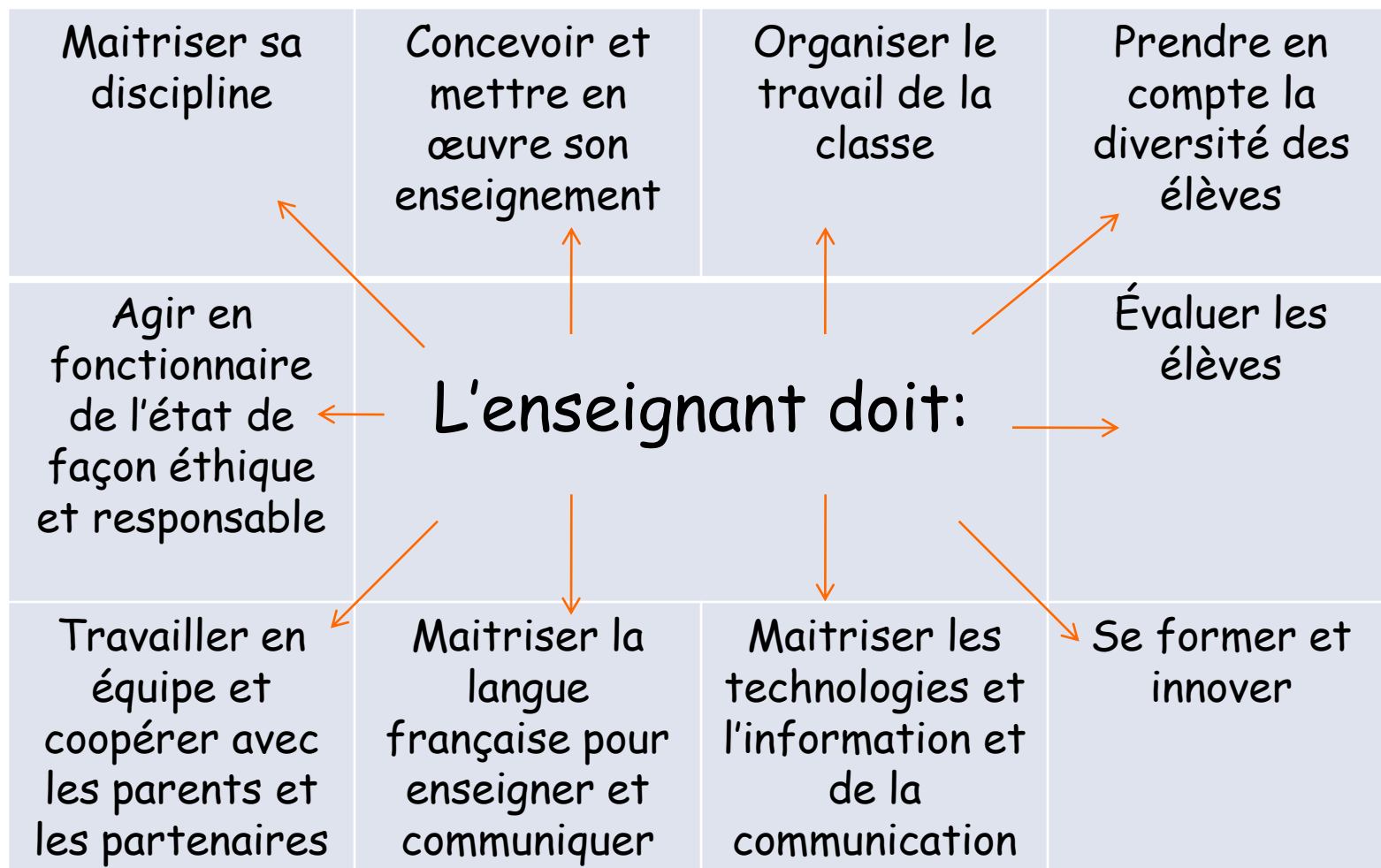
- Réactualiser ses connaissances
- Faire évoluer ses méthodes
- Avoir accès aux sources d'information

—————> Voir le PAF (Plan Académique de Formation)

- S 'adapter à la diversité des élèves et participer aux évolutions du métier (résultant de l'évolution du contexte éducatif et de la politique en matière d'éducation)



POUR RESUMER...



○ Sources:

- d'après le BO n°22 du 29 mai 1997
- www.svt.ac-versailles.fr

